

1ère édition

## BULLETIN D'INSCRIPTION

RANDO VERTE ROLLER 64 KMS

DIMANCHE 26 MAI 2019

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le nombre de participants est limité à 100. Les inscriptions seront closes lorsque le nombre maximum d'inscriptions validées aura été atteint.

#### **Avant le 30 avril 2019 : Inscription par courrier uniquement**

Ce bulletin à retourner rempli et signé accompagné d'un chèque de 10 euros (frais d'inscription) à l'ordre de **LES NOUGATS ROULANTS** à l'adresse :

LES NOUGATS ROULANTS Chez MME GRAU LAETITIA 1570 CHEMIN DES JONCS 26700  
PIERRELATTE

#### **Après le 30 avril 2019 : Inscription uniquement sur place le jour même et si places disponibles :**

Bulletin et règlement de 15 euros (frais d'inscription) à remettre sur place.

#### **Renseignements :**

Tél : 06.20.49.86.87

E.mail : [contact@nougatsroulants.fr](mailto:contact@nougatsroulants.fr)

Sur la page [www.nougatsroulants.fr/randoverte/](http://www.nougatsroulants.fr/randoverte/) et sur la page Facebook de l'association, retrouvez régulièrement les dernières informations pratiques.

#### **Participant :**

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe :  Femme  Homme Date de Naissance : ...../...../.....

Licencié FFRS :  OUI  NON N° de Licence FFRS : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E mail (en majuscule) : .....

Tél mobile : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence et tel : .....



**Représentant légal pour les mineurs** (âge minimum 16 ans et accompagnés par un parent ou tuteur) :

NOM : ..... Prénom : .....

E mail (en majuscule) : .....

Tel mobile : .....

**Autorisation à remplir par le responsable légal pour les participants de moins de 18 ans**

Je soussigné(e) .....responsable légal(e) de  
....., l'autorise à participer à la randonnée Roller « Nougat'n'Roll », le  
dimanche 26 mai 2019.

**Signature du représentant légal**, précédée de la mention « Lu et approuvé pour autorisation parentale » :

**Informations particulières pour l'organisateur :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la rando roller, de son article 7 "Respect à la vie privée et droit à l'image" et en accepter sans réserve les modalités.

J'atteste être en bonne santé et n'ai pas de contre-indication à la participation à cette randonnée (En cas de doute, consultez votre médecin).

**Fait le** ...../...../..... **à** .....

**Signature du participant**

**HORAIRES** (Prévisionnel)

**Le dimanche 26 mai**, l'accueil aura lieu dès 9h à la

**Chapelle de Daurelle**, Chemin de Belle Barbe, Avenue de Gournier, 26200 **Montélimar**

Le départ de la randonnée est prévu à 10h.

Le retour est prévu vers 17h.



# REGLEMENT

RANDO VERTE ROLLER 64 KMS

DIMANCHE 26 MAI 2019

## 1) Organisation et nature de la randonnée

- i) La randonnée Roller **Nougat'n'Roll** est organisée par l'association **Les Nougats Roulants** (Montélimar 26).
- ii) La randonnée n'est pas une compétition mais un moment de pratique collective du roller. Il s'agit d'une randonnée de niveau rouge, 64 km.
- iii) La randonnée s'effectue sur le domaine public. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours sans information préalable dans le cas de conditions particulières empêchant le bon déroulement de la journée.

## 2) Conditions de participation

- i) La randonnée est ouverte aux patineurs qui estiment avoir le niveau et la condition physique suffisante pour effectuer le parcours prévu.
- ii) La randonnée est également ouverte aux mineurs à partir de 16 ans avec l'accord de leur représentant légal. Un mineur participe sous la responsabilité de son représentant légal qui doit l'accompagner pendant la randonnée.

## 3) Modalités d'inscriptions

- i) L'inscription est obligatoire.
- ii) Pour des raisons de sécurité, les inscriptions seront définitivement closes dès que le nombre maximum de participants fixé (100) aura été atteint.
- iii) Les frais d'inscriptions sont fixés à :
  - (1) 10 euros pour les inscriptions par courrier reçues avant le 30 avril 2019.
  - (2) 15 euros pour les inscriptions le jour de la randonnée (si places disponibles).
- iv) L'inscription est définitivement enregistrée à la réception du règlement et du bulletin d'inscription complété et signé.
- v) La participation à la randonnée implique l'adhésion sans réserve de ce règlement.



#### 4) Informations pratiques sur l'événement

L'organisateur publiera sur son site internet [www.nougatsroulants.fr/randovert](http://www.nougatsroulants.fr/randovert) et sur les pages facebook de l'association des informations pratiques sur l'événement. Les participants sont invités à consulter ces sources régulièrement avant l'événement.

#### 5) Sécurité

- i) Les participants s'engagent à observer les règles du code de la route. Ils doivent se conformer aux instructions des organisateurs et respecter l'environnement. Le comité d'organisation décline toute responsabilité concernant les accidents ou infractions liés au non respect du présent règlement. Il se réserve le droit d'exclure ou d'éliminer toute personne fautive.
- ii) Le port du casque est OBLIGATOIRE. Le port des autres types protections est vivement conseillé
- iii) Il est conseillé de signaler aux patineurs qui vous suivent des dangers ou obstacles sur la chaussée. Toute personne au comportement perturbateur ou jugé dangereux pour la sécurité des autres participants ou de tiers se verra exclue de la randonnée.
- iv) Les casques audio sont interdits.
- v) Les vélos suiveurs (hors organisation) sont autorisés uniquement en fin de cortège. Les véhicules motorisés privés (en dehors des organisateurs) sont strictement interdits sur le parcours.

#### 6) Environnement

Afin de préserver l'environnement, il est demandé de ne pas jeter vos détritiques tout le long du parcours, et pensez à apporter votre gourde et votre gobelet !

#### 7) Droit à l'image et respect de la vie privée

Le participant autorise la reproduction et l'exploitation à titre gracieux des photos qui ne portent pas atteinte à sa dignité prises au cours de la randonnée. Celles-ci sont susceptibles d'être utilisées sur le site internet [www.nougatsroulants.fr](http://www.nougatsroulants.fr), les pages Facebook de l'association, de la FFRS ou d'autres supports promotionnels.

Dans le cas où un participant refuserait l'utilisation de son image, il devra en informer l'organisateur lors de son inscription en l'indiquant dans les informations particulières.

Les informations personnelles des participants ne sont utilisées que pour satisfaire aux obligations réglementaires, pratiques et de sécurité de la randonnée. Elle ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

#### 8) Annulation, abandon, désistement

- i) En cas de chaussées rendues glissantes, d'interdiction de circuler, ou autre cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée. Les randonneurs en seront avertis par le biais du site internet de l'association et de sa page Facebook.
- ii) Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon, de désistement ou d'annulation de l'épreuve pour cause indépendante de notre volonté.